

• Fiche Procédure

⇒ **S'inscrire Commerce Non Sédentaire**
(Ambulant, maraîcher, petit marchand)

Démarche	Adresser 1 demande d'autorisation d'occupation du domaine public
A qui ?	Commerçants Voir-> Direction de l'Attractivité
Quand ?	Toute l'année
Comment ?	Par courrier ou courriel aux adresses respectives suivantes : - 67, boulevard du Général De Gaulle, 97 190 Le Gosier - courrier@villedugosier.fr
Les délais ?	15 jours de la prise d'effet prévisionnelle de l'occupation pour - le commerçant occasionnel. deux mois de la prise d'effet prévisionnelle de l'occupation. pour : - le commerçant saisonnier - le commerçant permanent
Formulaire téléchargeable	formulaire type de demande ou de renouvellement

